



**NOTICE EXPLICATIVE ET QUESTIONNAIRE SUR LES BESOINS OPERATIONNELS DES  
GESTIONNAIRES SUR LES ZONES HUMIDES.**

**Quels sont les types de zones humides pris en compte durant l'étude ?**

• **Eau douce :**

○ **Lit majeur des cours d'eau :**

<b>Bras mort</b>	Dépression résultant d'un ancien chenal peu ou pas connectée au cours d'eau adjacent actuel (boires, lônes, noues, réculées, ...)
<b>Vasière, banc de sédiment</b>	Dépôt d'alluvions, de sédiments organiques ou minéraux meubles peu ou pas végétalisés, temporairement exondés.
<b>Iles</b>	Espace de terre entouré d'eau courante temporairement inondé et végétalisé.
<b>Roselière</b>	Formation végétale constituée d'hélophytes et temporairement inondée.
<b>Mare</b>	Dépression de faible superficie peu profonde. Inondée et occupée par des hydrophytes au moins temporairement.
<b>Prairie humide</b>	Végétation herbacée hygrophile à méso-hygrophile.
<b>Lande, fourré, savane humide</b>	Végétation arbustive hygrophile à méso-hygrophile, pérenne et ligneuse.
<b>Ripisylve, forêt riveraine, rivulaire</b>	Végétation arborescente hygrophile ou méso-hygrophile sur les rives des cours d'eau ou sur la zone riparienne.
<b>Forêt alluviale, inondable ou inondée</b>	Végétation arborescente hygrophile à méso-hygrophile, constituée d'espèces à bois tendre ou dur.

○ **Annexes des plans d'eau (lac, étang) :**

<b>Vasière</b>	Sédiments organiques ou minéraux meubles, peu ou pas végétalisés, exondés en bordure de plan d'eau.
<b>Roselière</b>	Formation végétale constituée d'hélophytes et temporairement inondée.
<b>Mare</b>	Dépression de faible superficie, peu profonde. Inondée et occupée par des hydrophytes au moins temporairement.
<b>Prairie humide</b>	Végétation herbacée hygrophile à méso-hygrophile.
<b>Lande, fourré, savane humide</b>	Végétation arbustive hygrophile à méso-hygrophile, pérenne et ligneuse.
<b>Ripisylve, forêt rivulaire</b>	Végétation arborescente hygrophile ou méso-hygrophile sur les rives du plan d'eau ou sur la zone riparienne.
<b>Forêt alluviale, inondable ou inondée</b>	Végétation arborescente hygrophile à méso-hygrophile, constituée d'espèces à bois tendre ou dur.

○ **Tourbières et zones humides apparentées :**

<b>Marais tourbeux</b>	Dépression humide avec végétation herbacée ou arbustive turficole mais sans accumulation importante de tourbe (inférieure à 50 cm).
<b>Marais tourbeux boisé</b>	Dépression humide avec végétation herbacée, arbustive et arborescente turficole mais sans accumulation importante de tourbe (inférieure à 50 cm).
<b>Tourbière</b>	Dépression humide avec accumulation de tourbe et végétation herbacée ou arbustive.
<b>Tourbière boisée</b>	Dépression humide avec accumulation de tourbe et végétation herbacée, arbustive et arborescente.

○ **Milieus humides intérieurs :**

<b>Lac (peu profond)</b>	Etendue d'eau stagnante naturelle de grande superficie sans stratification thermique.
<b>Vasière</b>	Sédiments organiques ou minéraux meubles, peu ou pas végétalisés, exondés en bordure de plan d'eau.
<b>Roselière</b>	Formation végétale constituée d'hélophytes et temporairement inondée.
<b>Mare</b>	Dépression de faible superficie, peu profonde. Inondée et occupée par des hydrophytes au moins temporairement.
<b>Prairie humide</b>	Végétation herbacée hygrophile à méso-hygrophile.
<b>Lande, fourré, savane humide</b>	Végétation arbustive hygrophile à méso-hygrophile, pérenne et ligneuse.
<b>Forêt marécageuse</b>	Végétation arborescente hygrophile à méso-hygrophile, constituée d'espèces à bois tendre ou dur.
<b>Combe à neige</b>	Végétation herbacée hygrophile à méso-hygrophile dans des dépressions humides de l'étage montagnard encombrées temporairement par la neige.



- **Eau saumâtre ou salée :**

- **Non littorales :**

<b>Prairie halophile intérieure</b>	Formations végétales herbacées en zones de suintement d'eau salée.
-------------------------------------	--

- **Littorales :**

<b>Estuaire</b>	Embouchure de rivière ou fleuve sur la mer, est donc soumis à la marée.
<b>Lagune</b>	Étendue d'eau peu profonde de grande superficie, séparée de la mer par un cordon littoral ouvert par un grau.
<b>Slikke (vasière zone intertidale)</b>	Partie située dans la zone intertidale, au niveau de l'étage médiolittoral, et constituée par les vasières nues de l'estran découvertes à marée basse.
<b>Schorre</b>	Partie supérieure de l'étage médiolittoral et inférieure de l'étage supralittoral, inondée uniquement par les hautes marées, constituée de vasières colonisées par des formations végétales halonitrophiles pérennes (prés salés, herbu) et de végétation arbustive pérenne et ligneuse (espèces caractéristiques : salicorne, obione, ...).
<b>Dépression dunaire</b>	Dépression humide située en arrière des dunes (« panne »).
<b>Mare</b>	Dépression de faible superficie, peu profonde. Inondée et occupée par des hydrophytes au moins temporairement.
<b>Roselière</b>	Formation végétale constituée d'hélophytes et temporairement inondée.
<b>Forêt halophile</b>	Végétation arborescente hygrophile à méso-hygrophile en bordure de cours d'eau, de plans d'eau ou dans des dépressions humides.
<b>Mangrove</b>	Formation forestière littorale tropicale, à base de palétuviers dans la zone de balancement des marées.

- **Artificielles (eau douce, saumâtre ou salée) :**

<b>Étang (vocation agricole, piscicole ou cynégétique)</b>	Étendue d'eau douce stagnante naturelle ou artificielle résultant de l'écoulement de l'eau interrompu dans une dépression par une digue ou un autre ouvrage de génie civil.
<b>Gravière (eau douce)</b>	Étendue d'eau stagnante, résultant de l'extraction de granulats dans les plaines alluviales.
<b>Plantation forestière (peuplier, résineux...)</b>	Végétation arborescente introduite par plantation, inondée plus ou moins régulièrement et localisée en bordure de cours d'eau, de plans d'eau ou dans des dépressions humides.
<b>Fossé</b>	Fosse creusée en long pour faciliter l'écoulement de l'eau, au moins temporairement inondée avec un écoulement lent (rigole, roubine, ...).
<b>Bassin aquacole</b>	Bassins à eau saumâtre ou salée créés pour la production des poissons par élevage.
<b>Rizière (eau douce)</b>	Terrain où l'on cultive le riz.
<b>Marais salant (eau salée ou saumâtre)</b>	Bassins conçus pour la production du sel par évaporation des eaux de mer sous l'action du soleil et du vent.

### **Qu'est-ce qu'un acquis opérationnel et un besoin opérationnel ?**

Les acquis et les besoins opérationnels correspondent à des concepts, des méthodes et des outils directement utilisables par les gestionnaires des zones humides dans un but précis. Les acquis opérationnels sont le plus souvent issus de travaux scientifiques ayant démontré leur intérêt dans un contexte donné. Les besoins opérationnels correspondent aux attentes des gestionnaires relatives à leurs interventions et aux questions qu'ils se posent à propos de leurs actions sur les zones humides.

Le concept est une idée permettant d'organiser les connaissances et les perceptions relatives à un objet (ex : concept de bon état ou de gestion intégrée des zones côtières).

La méthode est un ensemble ordonné de principes, règles, d'étapes (protocole) offrant le moyen de parvenir à un résultat donné.

L'outil est l'élément d'une activité se référant à un moyen ou un instrument (ex : outil de mesures de la qualité de l'eau).



## Quelles sont les problématiques de recherche sur les zones humides ?

Les projets de recherche sur les zones humides portent sur une ou plusieurs problématiques en rapport avec les 4 grandes catégories suivantes : les fonctions, les services-valeurs, la délimitation-caractérisation-inventaire-évaluation, la conduite de l'action. Ces termes sont définis comme suit :

- les fonctions écologiques résultent de processus ou de mécanismes liés au fonctionnement de l'écosystème, ce sont des propriétés intrinsèques des zones humides sans relation avec des effets éventuels sur les individus ou sociétés humaines. On distingue :
  - les fonctions hydrologiques: le stockage de crues, l'apport d'eau en période d'étiage, la recharge de nappes, la sédimentation de particules, la consolidation des berges contre l'érosion ou encore la capture des sédiments.
  - Les fonctions biochimiques : la rétention-transformation des nutriments, des éléments toxiques (métaux lourds, micro-polluants organiques...), le stockage ou l'émission de gaz à effet de serre (CO<sub>2</sub>, CH<sub>4</sub>, N<sub>2</sub>O).
  - les fonctions « habitat » : la présence et le développement d'espèces, de communautés végétales et/ou animales, les productivités primaire, secondaire et la biomasse.
  
- les services et valeurs déduits des usages des zones humides par l'Homme soit les intérêts que les sociétés attribuent à ces milieux. Il s'agit de ressources fournies par les zones humides (eau de qualité et en quantité, productions fourragères, animales, forestières, de tourbe...), ou de valeurs patrimoniales, esthétiques, récréatives-touristiques associées aux zones humides.
  
- Le diagnostic :
  - la délimitation des zones humides, par ex. au titre des réglementations (police de l'eau). Se trouve-t-on ou pas en zone humide ?
  - la caractérisation des zones humides. Il s'agit de fournir des caractères descripteurs (paramètres physiques, chimiques, biologiques, fonctionnels, socio-économiques pour des objectifs divers) qui vont permettre de décrire et distinguer les zones humides. Elle s'applique à une zone humide ou à un ensemble de sites.
  - l'inventaire des zones humides consiste à recenser et/ou cartographier pour disposer d'une photographie à un moment donné et ceci à des échelles variables, du national au local.
  - l'évaluation de l'état des zones humides, établit un jugement sur les fonctions, valeurs et services des zones humides à un temps  $t$ . Les approches développées à cette fin sont très diversifiées et font appel à des indicateurs ou des dires d'experts.
  - l'évaluation des tendances sur les zones humides, établit un jugement sur les fonctions, valeurs et services des zones humides et permet de comparer l'évolution des caractéristiques d'une zone humide entre un temps  $t$  puis  $t + 1$ . Les approches développées à cette fin sont très diversifiées et font appel à des indicateurs ou des dires d'experts.
  
- la conduite de l'action :
  - l'organisation de l'action sur les zones humides.
  - l'évaluation des actions sur les zones humides pour mesurer la conformité des résultats des interventions au regard des objectifs de départ.